

Voirie, Eclairage Public - Programme de travaux 2005 - Demandes de participations

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : Le programme de travaux Voirie - Eclairage Public pour l'année 2005 a été basé sur 4 884 000 €, soit 3 061 000 € de tranches annuelles et 1 823 000 € au titre des opérations individualisées dans le plan pluriannuel d'investissement.

Titre 1 : Programme de travaux 2005 – Voirie

Le budget 2005 s'élève à 4 104 000 €. Le programme de travaux pour l'année 2005 dans le domaine de la voirie a été établi sur la base d'une enveloppe financière de 2 341 000 € de tranches annuelles et de 1 763 000 € au titre des opérations individualisées inscrites au plan pluriannuel d'investissement.

I - Tranche annuelle

Cette tranche annuelle sera consacrée, en priorité, à la mise en sécurité des carrefours à feux (mises aux normes) et à l'entretien des rues de Besançon (réfection de trottoirs, continuité piétonne, prise en charge des personnes handicapées, amélioration de la circulation des cycles...).

1.1 - Aménagement et réfections de voirie : 971 000 €

Programme proposé :

- Création et remise en état de trottoirs	71 000 €
- Aménagement sécurité et modes doux dans les quartiers	
- Chemin de Valentin, aménagements de sécurité	
- Rue Stendhal, aménagements de sécurité	
- Zone 30 Palente, Battant	
- Saint-Ferjeux Basilique, aménagements de sécurité et requalification	300 000 €
- Planoise, aménagements de sécurité	
- Tilleroyes, aménagements de sécurité	
- Carrefour Montrapon/Haag	
- Entretien revêtement de chaussée	600 000 €

Sont incluses dans ces travaux les reprises nécessaires après le changement de canalisations en « fonte grise » du réseau Gaz de France.

1.2 - Travaux de sécurité sur les ouvrages d'art : 200 000 €

- Passages souterrains Stendhal (P'tit Dép), Orchamps (Lycée Pergaud)
- Pont Battant, vérification de la précontrainte
- Passerelle piétons des Glacis Battant, étanchéité
- Pont Coligny, étanchéité
- Pont des Justices, étanchéité
- Passerelle piétons des Prés de Vaux, étanchéité

1.3 - Signalisation, carrefours à feux : 840 000 €

- Mise aux normes des carrefours à feux : 650 000 €

Il s'agit de la mise aux normes des boulevards Blum, Kennedy et Churchill avec la prise en compte des traversées piétons cycles. Elle concerne également :

- Carrefour Fontenottes/Funiculaire
- Carrefour Dole/Polygone et Pergaud

- Carrefour Clemenceau/Jacquard	
- Carrefour Clemenceau/Pergaud	
- Carrefour Dole/Vieilles Perrières	
- Entretien et modification des conditions de circulation	100 000 €
- Plan de jalonnement	75 000 €
- Installations de voirie	15 000 €
1.4 - Programme local de sécurité :	30 000 €
- Accompagnement d'action de sécurité notamment du programme «Marchons vers l'école»	
1.5 - Stationnement :	200 000 €
- Mise en sécurité du parking Allende	100 000 €
- Autres travaux dans les parkings (chèque parking)	100 000 €
1.6 - Travaux de construction de WC :	40 000 €
- Implantation de 2 WC publics	
1.7 - Contrat local de sécurité :	60 000 €
- Sécurisation des espaces publics (éclairage, dispositifs anti-scooters, espaces verts)	
II – Opérations individualisées	
2.1 - Travaux liés à la mise en oeuvre des déplacements dans le cadre du PDU :	753 000 €
a) <i>Actions en faveur des itinéraires modes doux</i>	620 000 €
- Contresens cycles rue Proudhon	
- Contresens cycles rue Mégevand	
- Piste cyclable le long de la Rocade Nord-Ouest	
- Jalonnement cyclable	
- Aménagement piétons, cycles rue des Granges	
b) <i>Construction d'un local vélos (financé par reports)</i>	103 000 €
c) <i>Etudes de stationnement</i>	30 000 €
2.2 - Mise en sécurité des falaises	300 000 €
- continuité des interventions sur Rivotte	
2.3 - Jalonnement dynamique :	100 000 €
- Mise en place des structures de comptage à l'intérieur des parkings	
2.4 - Requalification de l'espace public au droit d'opérations d'urbanisme :	230 000 €
- Requalification carrefour Henri Baigue liée à une restructuration immobilière	
2.5 - Requalification de l'espace public au droit de grands équipements :	180 000 €
- Aménagements sur les avenues Léo Lagrange et Observatoire liés à la restructuration du Palais des Sports	
2.6 - Opération d'urbanisme sur le quartier de Saint-Claude :	200 000 €
- Réaménagement des espaces publics, réalisation d'une place rue des Justices	
- Première tranche de travaux d'accompagnement à la reconstruction du supermarché	

Titre 2 : Programme de travaux Eclairage Public 2005

Le budget 2005 s'élève à 780 000 € dont 720 000 € au titre des tranches annuelles et 60 000 € au titre des opérations individualisées.

I - Tranches annuelles

Extension, modernisation du réseau, mise en conformité et centralisation du réseau : 720 000 €

1.1 - Eclairage public programme 2005

- Quartier St-Jean (Cingle, Chapitre, Palais, Convention)
- Chemin des Essarts l'Amour (au droit de l'Éléphant Bleu)
- Rue Prévert/Marrot
- Terrain d'Aventure (rue Bourgogne)
- 1, 2, 3 rue de Cologne
- Avenue de l'Observatoire
- Accès école Herriot
- Allée des Campenottes
- Carrefours Bd Blum

1.2 - Rénovation réseau Eclairage public et politique économie d'énergie

- Remplacement de lanternes vétustes et création de nouvelles armoires
- Rue Ronchoux
- Rue Battant

1.3 - Eclairage public en relation avec les projets de restructuration de voirie

- Rue de Chalezeule
- Rue des Fontenottes
- Carrefour Clemenceau/Jacquard
- Rue Henri Baigue

1.4 - Programme GUP (Contrat Local de Sécurité)

- Passage souterrain rue Stendhal
- Passage souterrain Pergaud/Palente

1.5 - Enfouissement énergie électrique et réseau sec

- Quartier St-Jean
- Porte Taillée
- Ilot Scaremberg
- Rue des Cras / rue des Pâquerettes
- Carrefour Henri Baigue
- Ilot Bouloie

II - Opérations individualisées : 60 000 €

2.1 - Plan LUMIERE

- Porte Taillée
- Square Castan.

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur ces propositions pour lesquelles les crédits nécessaires sont prévus au BP 2005,
- solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, d'ATSR et du SYDED (en ce qui concerne l'éclairage public) pour les opérations éligibles au programme de travaux 2005,
- inscrire le montant de ces subventions, en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives sur les chapitres concernés et, pour les subventions du SYDED, les réaffecter en dépenses sur les imputations correspondantes,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou autorisations de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieur à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

«M. LE MAIRE : Monsieur CYPRIANI vous avez la parole. C'est sur quel dossier, le 41 ?

M. Benoît CYPRIANI : Sur le 40.

M. LE MAIRE : Non, c'est passé. Il y a une jurisprudence, je me dois de faire respecter la même règle pour tout le monde (réactions)».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7 et favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.